Communiqué de presse

Mercredi 4 nov. 2026

PROMOTION COMMERCIALE DES STRUCTURES D'INSERTION

Un appel à projets ouvert par Caen la mer

La Communauté urbaine Caen la mer ouvre un Appel à Projets (AAP) pour soutenir les structures d'insertion du territoire en les aidant à renforcer la visibilité de leur offre commerciale, et ainsi contribuer à la sécurisation et au développement de leur modèle économique.

LES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Les structures bénéficiaires de cet APP doivent **être domiciliées sur le territoire** de la Communauté urbaine Caen la mer. Cet AAP s'adresse aux structures de l'insertion par l'Activité Économique **(ACI, EI, ETTI, AI)**, aux structures du secteur du Travail Protégé et Adapté **(EA, ESAT)**, ainsi qu'aux Entreprises à But d'Emploi **(EBE).** Cet APP est construit dans le cadre d'un partenariat conventionnel avec la Région Normandie, conformément à la loi NOTRe. Caen Normandie Développement coordonne cet APP pour Caen la mer.

MONTANT DE L'AIDE

Cet AAP permettra d'apporter une aide financière, versée sous la forme d'une subvention, à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles. Le montant minium des dépenses est fixé à 1 000€. Cette subvention est plafonnée à 1 500€ par structure bénéficiaire.

CONDITIONS ESSENTIELLES DE L'AAP

Pour être éligible, les structures devront remplir les conditions suivantes :

- Déposer le dossier de candidature avant tout engagement de dépenses.
- Joindre un devis détaillé.
- La dépense doit concerner la promotion de l'offre commerciale de la structure.
- Conserver et transmettre les factures avant le 30 juin 2027 à Caen la mer.
- Mentionner et afficher le soutien de Caen la mer (logo) sur les supports financés.

« Dans un contexte qui invite à renforcer les coopérations, la Communauté urbaine souhaite poursuivre son engagement aux côtés des structures d'insertion de son territoire, qui œuvrent chaque jour en faveur de l'emploi et de l'inclusion. Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par Caen la mer depuis 2025 : formations gratuites pour les dirigeants (communication, modèle économique...), ateliers individuels d'aide au pilotage financier, Forum des achats responsables et inclusifs… »

Barbara Raine

Vice-présidente Caen la mer en charge de l'Emploi, de l'Économie sociale et solidaire et de la Politique de la Ville.

BON A SAVOIR !

- Date limite de candidature fixée au **15 novembre 2026**.
- Dossier de candidature à télécharger puis à retourner complété par email à l'adresse associations.subvention@caenlamer.fr
- Dossier téléchargeable sur le site internet http://www.caennormandiedeveloppement.fr

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97· d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer Normandie Communauté urbaine